

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

Référence
2024_09

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	7

Date de la convocation
27/03/2024

Date d'affichage
27/03/2024

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 10 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE

**Présents** : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. DEVOUCOUX Paul-Edouard à M. SOUCHET David

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MICHAUD Jacqueline.

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Entendu la présentation faite par M Le Maire, et hors de la présence de celui-ci, M. François COPIN, 1er adjoint, soumet au vote le compte administratif 2023 dressé par Monsieur le Maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Trésorier du SGC de Saint Amand Montrond.

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2023 et après avoir entendu le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

2023	
Dépense de fonctionnement	185 501,41 €
Recette de fonctionnement	219 022,67 €
Cumul (excédent fonctionnement)	132 204,02 €
<b>Résultat fonctionnement 2023</b>	<b>165 725,28 €</b>
Dépenses d'investissement	73 258,65 €
Recette d'investissement	62 541,45 €
Cumul (excédent investissement)	7 767,16 €
<b>Résultat investissement 2023</b>	<b>- 2 950,04 €</b>
<b>Total Résultat 2023</b>	<b>162 775,24 €</b>
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €

**PREVISION D'AFFECTATION du Résultat 2023 :**

au 1068 : 2 950,04 €

au 002 : 162 775,24 €.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 018-211800560-20240410-2024\_09-BF



Après délibération, et hors de la présence du Président, Monsieur David SOUCHET Maire, le Conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/04/2024  
Le Maire,  
David SOUCHET.

Le secrétaire de séance,  
Jacqueline MICHAUD.